



Législation régime mère -fille

Par **gmp**, le **31/07/2012** à **12:04**

Bonjour,

Dans le cadre de mon mémoire sur l'impact des taxes financières sur les entreprises, J'aimerais éclaircir certains points, notamment sur la législation quand à la loi financière en cours et celle à venir.

En ce qui concerne la loi actuelle sur le régime mère-fille en France, j'ai compris qu'il faut, pour postuler à ce régime, que les titres de participation, de l'entreprise mère dans celle de l'entreprise fille, doivent représenter au moins 5% du capital de la société émettrice, de plus l'entreprise mère doit posséder ces titres depuis au moins 2 ans.

À quelle hauteur l'entreprise mère est-elle exonérée concernant le versement des dividendes? Qu'en est-il de la législation européenne sur cette même question?

En ce qui concerne le projet de loi de finance 2012 étudié en ce moment, j'ai compris qu'une taxe de 3% sur les dividendes sera mise en place.

Quelles sont les conditions d'exonérations pour les entreprises affiliées au régime mère-fille au niveau français? Au niveau européen?

Enfin je m'intéresse au cas du groupe Arnault qui à travers ses filiales est exposé aux problématiques ci-dessus.

Selon vous quel sera l'impact de la mise en place du projet de loi de finance pour 2012, sur la structure du groupe Arnault?

Je remercie d'avance l'intérêt que vous porterez à ma question.

Cordialement +++